


<b>1</b>	 <b>GENERALITES – CONDITIONS d'INSCRIPTIONS</b>	<b>4</b>
1.1	Toute participation vaut acceptation du règlement.....	4
1.2	Assurance.....	4
1.3	Limite d'âge.....	4
1.4	Bonne conduite et enjeux environnementaux.....	5
1.5	Les parcours : Priorité de passage / Respect du code de la route.....	5
1.6	Parcours Prévention Santé & Licences Sportives.....	5
1.6.1	POUR LES COUREURS LICENCIÉS.....	5
1.6.2	POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS :.....	6
1.7	Pass Sanitaire.....	6
1.8	Tarifs.....	6
1.9	Annulations – Modification.....	7
1.9.1	Annulation de l'épreuve par le coureur.....	7
1.9.2	Annulation coureur.....	7
1.9.3	Annulation liée à une interdiction d'organiser l'évènement par une autorité compétente ou par l'organisateur.....	7
1.9.4	Modification d'inscription – Changement d'épreuve.....	8
1.9.5	Transfert de dossard interdit.....	8
1.9.6	Modifications organisationnelles.....	8
1.10	Barrières horaires.....	8
1.11	Mise hors course.....	9
1.12	Abandon.....	9
1.13	Ravitaillement.....	9
1.14	Assistance extérieure.....	10
1.15	Repas d'après course.....	10
1.16	Navettes.....	10
1.17	Sécurité.....	10
1.18	Matériel obligatoire sur les courses suivantes :.....	11
1.19	Matériel recommandé.....	11
1.20	Podiums et Classements.....	12
1.21	Droits à l'image et CNIL.....	12
1.22	Le petit « + » pour les suiveurs.....	13



<b>2</b>	<b>ULTRA TRANS AUBRAC - Solo</b> .....	<b>13</b>
2.1	Retrait des dossards.....	13
2.2	Dotation .....	13
2.3	Navette.....	13
2.4	Sac d'allègement.....	14
2.5	Divers .....	14



<b>3</b>	<b>TRAIL du MAZUC</b> .....	<b>14</b>
3.1	Retrait des dossards.....	14
3.2	Navettes .....	15
3.3	Dotations.....	15
3.4	Barrière horaire.....	15
3.5	Sac d'allègement.....	15
3.6	Divers .....	16



<b>4</b>	<b>TRANS AUBRAC en RELAIS par 4</b> .....	<b>16</b>
4.1	Retrait des dossards.....	16
4.2	Navette (Réservé au relais n°1 UNIQUEMENT) .....	17
4.3	Dotation .....	17
4.4	Abandon d'un coureur du relais et barrière horaire .....	17
4.5	Divers .....	17



<b>5</b>	<b>Trail du CAPUCHADOU</b> .....	<b>18</b>
5.1	Retrait des dossards.....	18
5.2	Navettes .....	18
5.3	Dotations.....	19
5.4	Barrière horaire.....	19
5.5	Sac d'allègement.....	19
5.6	Divers .....	19



<b>6</b>	<b>Trail d'Olt et d'Aubrac 13km et randonnée 7km .....</b>	<b>19</b>
6.1	Retrait des dossards.....	19
6.2	Matériel obligatoire .....	19
6.3	Barrière horaire.....	20
6.4	Divers .....	20

# 1 GENERALITES – CONDITIONS d'INSCRIPTIONS

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement pour le bon déroulement de l'épreuve. Nous informerons les personnes déjà inscrites de tout changement majeur par mail.

Trails en semi autosuffisance, ouverts aux licenciés ou non



Ultra Trans Aubrac TA 105

Trail du Mazuc – TA 75

Trans Aubrac en relais TA - Rx4

Trail du Capuchadou – TA 50

Trail d'Olt et d'Aubrac et Randonnée – TA 13 & TA 7

## 1.1 Toute participation vaut acceptation du règlement

## 1.2 Assurance

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des participants. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

## 1.3 Limite d'âge

Extrait du règlement FFA 2025

### 3 - DISTANCES MAXIMALES

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

Exemple : une course de 23 km avec 300m de dénivelé positif correspond à  $23 + 3 = 26$  km. La course est ouverte à partir de la catégorie Espoir.

Ces distances sont fixées selon les catégories d'âges (âge au 31 décembre) aux valeurs ci-après.

#### 3.1 - Courses sur route

CATEGORIES	TRANCHES D'AGES	DISTANCES MAXIMALES
Masters, seniors, espoirs	20 ans et plus	Illimité
Juniors – U20	18-19 ans	25 km
Cadets - U18	16-17 ans	15 km
Minimes - U16	14-15 ans	4,5 km
Benjamins - U14	12-13 ans	3 km
Poussins - U12	10-11 ans	c.f. tableau des cross-countries ci-après

Notas :

## 1.4 Bonne conduite et enjeux environnementaux

Les parcours traversent deux zones Natura 2000 : le plateau central de l'Aubrac aveyronnais et la haute vallée du Lot.

Ces milieux naturels sont fragiles, respectez-les, soyez discrets !

ne jetez aucun déchet sur le parcours,

- restez sur les sentiers balisés,

- éviter de déranger la faune (en période de nidification, des oiseaux peuvent abandonner leur nid et leurs œufs s'ils sont dérangés !)

- ne pas piétiner ou cueillir les fleurs

Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera l'exclusion de son auteur.

## 1.5 Les parcours : Priorité de passage / Respect du code de la route

Les parcours s'effectuent sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que sur portions goudronnées (< 5 %).

Le parcours est ouvert aux coureurs en solo (Ultra 105km, Trail du Mazuc 75km et Trail du Capuchadou 50km) et aux équipes en relais constituées de 4 relayeurs (chacun effectuant une portion du circuit : 22, 30, 24 ou 28 km). Le passage du témoin s'effectuera obligatoirement devant un commissaire de course à St Côme d'Olt, Laguiole et Aubrac, pour en vérifier la régularité

PRIORITES & Code la route :

- 👉 Dans les chemins et portions de routes, la progression des coureurs se fait dans le STRICT respect du code de la route
- 👉 Sur les carrefours sécurisés par des bénévoles, les coureurs bénéficient d'une priorité de passage.
- 👉 Sur les carrefours non sécurisés, la traversée se fait dans le STRICT respect du code de la route

## 1.6 Parcours Prévention Santé & Licences Sportives

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

### 1.6.1 POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité  
Pass running en cours de validité.

Autre licence en cours de validité : **AUCUNE.**

Ce document sera a déposé sous votre dossier au moment de l'inscription

### 1.6.2 POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS :

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition (à partir du 18/01/2026)**, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Ce document devra être déposé sous votre dossier

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera distribué sans licence ou parcours prévention santé valide.

## 1.7 Pass Sanitaire

PASS SANITAIRE obligatoire en fonction des recommandations gouvernementales du moment.

## 1.8 Tarifs

- ✂ Ultra 105km Solo (500 dossards) : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
  - ✓ 115 € avant le 31/12/2025,
  - ✓ 126 € du 01/01/2025 au 28/02/2026,
  - ✓ 139 € du 01/03/2026 au 01/04/2026.
  
- ✂ Trail du Mazuc 74km (400 dossards) : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
  - ✓ 84€ avant le 31/12/2025
  - ✓ 92€ du 01/01/2026 au 28/02/2026,
  - ✓ 102€ du 01/03/2026 au 01/04/2026.
  
- ✂ Trail du Capuchadou 52km (700 dossards) : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
  - ✓ 57 € avant le 31/12/2025,
  - ✓ 63 € du 01/01/2026 au 28/02/2026,
  - ✓ 69 € du 01/03/2026 au 01/04/2026.
  
- ✂ Relais à 4 (tarif par relayeur) 300 équipes : (AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE)
  - ✓ 29 € avant le 31/12/2025,
  - ✓ 32 € du 01/01/2026 au 28/02/2026,
  - ✓ 35 € du 01/03/2026 au 01/04/2026.
  
- ✂ Randonnée (300 dossards) :
  - ✓ 10€ jusqu'au 01/04/2026.
  - ✓ Inscription sur place possible dans la limite des dossards disponibles.
  
- ✂ Trail 13km (400 dossards)
  - ✓ 15€ jusqu'au 01/04/2026.
  - ✓ Inscription sur place possible dans la limite des dossards disponibles.

## 1.9 Annulations – Modification

### 1.9.1 Annulation de l'épreuve par le coureur

L'inscription est ferme est définitive.

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit la garantie annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par la garantie.

### 1.9.2 Annulation coureur

L'annulation coureur vous est proposée en option lors de l'inscription. Celle-ci vous garantira un remboursement dans les conditions suivantes (hors frais de plateforme) :

- 🚩 Remboursement complet du montant du panier jusqu'au 31/12/2025
- 🚩 Du 01/01/2026 jusqu'au 18/03/2026, remboursement de 80% du montant du panier
- 🚩 Du 19/03/2025 jusqu'au 03/04/2026, remboursement de 50% du montant du panier
- 🚩 **A partir du 04/04/2025 : AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.**

Les demandes d'annulation devront être effectuées via votre espace coureur **SANS JUSTIFICATIF et quelque en soit le motif.**

Sans la souscription de cette garantie annulation, se référer à l'Art 1.9.1.

### 1.9.3 Annulation liée à une interdiction d'organiser l'évènement par une autorité compétente ou par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa manifestation dans la mesure où il serait dans l'impossibilité de pouvoir remplir ses obligations, du fait d'évènements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à sa volonté (cas de force majeure), préconisé voire imposé par une autorité compétente. Ces situations peuvent être d'ordre climatique, bactériologique, militaire, politique, informatique ...

A titre d'exemple, il peut s'agir de pandémie, tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques, propagation d'une infection bactérienne de tel stade, utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, mouvements sociaux d'ampleur nationale, déclaration de la loi martiale, décision d'un gouvernement, avec la participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre, ou encore toute décision d'un gouvernement interdisant les rassemblements pour quelque motif que ce soit, ...(liste non exhaustive).

Dans ces conditions particulières, le participant sera informé immédiatement par l'organisateur de l'impossibilité qui lui est faite d'organiser son évènement.

Il sera alors procédé, dès que possible, au remboursement d'une partie du montant que le participant aura payé pour participer à l'évènement, celui-ci sera calculé (hors frais de plateforme) à la hauteur des frais engagés à la date d'annulation par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante. Les sommes retenues correspondent aux frais et commissions à la charge de l'organisateur, générés par l'organisation de la manifestation avant l'apparition de la force majeure.

#### 1.9.4 Modification d'inscription – Changement d'épreuve

- 🚩 D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- 🚩 D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.
- 🚩 Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles.
- 🚩 *Cas particuliers des relais (pour ne pas pénaliser l'équipe) : se référer à l'article 4 du règlement.*

Aucune modification ne sera possible après le 01/04. Les demandes de changement sont possibles via votre espace coureur ou par mail au plus tard à cette date et dans la limite des dossards disponibles.

#### 1.9.5 Transfert de dossard interdit

- 🚩 Le transfert de dossard à une autre personne n'est pas possible sur la TRANS AUBRAC. Pour éviter toutes spéculations sur les dossards et à la vue des conditions d'annulation détaillées dans l'article 1.9.1, nous n'autorisons aucun changement de nom sur un dossard.

**La vente et l'achat d'un dossard sur des plateformes annexes sont interdit.**

- 🚩 Cas particuliers des relais : Dans le but de ne pas pénaliser la participation de l'équipe suite à un désistement, le transfert d'un dossard peut se faire de manière autonome à partir de l'espace coureur de la personne forfait.  
Si l'équipe toute entière venait à être forfait, le transfert de dossard sera interdit : Se référer à l'art 1.9.1 : annulation de l'épreuve par le coureur.

#### 1.9.6 Modifications organisationnelles

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé. Nous rappelons que tout événement en extérieur peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation partielle pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées

### 1.10 Barrières horaires

Il faut **OBLIGATOIREMENT** que le coureur reparte du point de contrôle de :

***Pour toutes les épreuves :***

- 🚩 St Côte d'Olt (km 23.3) : avant 9h50
- 🚩 Laguiole (km 55) : avant 16h30
- 🚩 Les Bouals (km78) : avant 21h00
- 🚩 Cascade de Laccessat (km 90) : avant 23h00
- 🚩 St Martin de Montbon (km 100) : avant 01h00
- 🚩 St Geniez d'Olt : pas de barrière depuis St Martin de Montbon

En cas de dépassement de ce temps, le coureur sera mis hors course automatiquement et son dossard sera récupéré.



### 1.11 Mise hors course

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs

Un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course par le médecin. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

### 1.12 Abandon

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste qui préviendra le PC Course. En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. Le rapatriement fonctionne de la manière suivante : Les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués en urgence seront rapatriés en minibus dès lors que les véhicules seront complets.

En cas d'abandon, le coureur doit se signaler au chef de poste du point de contrôle. Il devra restituer son dossard.

**Cette information est primordiale afin de ne pas déclencher des recherches inutiles**

### 1.13 Ravitaillement

- 🚩 Pour le 105km solo et relais :
  - ✓ 4 ravitaillements complets sont prévus (St Côme d'Olt, Laguiole, Aubrac et St Geniez d'Olt).
  - ✓ Points d'eau intermédiaire :
    - La Vitarelle (pour l'Ultra km 43 et les relais km 20 Etape 2)
- 🚩 Pour le 75km Trail du Mazuc :
  - ✓ Buron des Enguilhems, points d'eau intermédiaire, km 22
  - ✓ St Chely d'Aubrac, ravitaillement solide liquide, km 31
  - ✓ Buron des Bouals, ravitaillement complet, km 45
  - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 75
  - ✓ Point d'eau naturel : Chapelle d'Aurelle km 63
- 🚩 Pour le Trail du Capuchadou :
  - ✓ Buron des Bouals, ravitaillement complet, km 23
  - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 53
- 🚩 Pour le Trail d'Olt et d'Aubrac
  - ✓ St Geniez d'Olt, ravitaillement complet, km 13
- 🚩 ECOCUP personnelle OBLIGATOIRE. Pas de gobelet plastique sur les ravitaillements.
- 🚩 Composition :
  - ✓ Boissons froides : eau/eau gazeuse/coca (Aveyronnais) ; sirop/jus de fruits
  - ✓ Boissons chaudes : café/thé/soupe
  - ✓ Aliments solides sucrés : fruits secs/oranges/bananes ; gâteaux sucrés/chocolat

- ✓ Aliments solides salés : gâteaux salés/pain/tartines diverses à Laguiole et Aubrac ; charcuterie aveyronnaise
- ✓ Ravitaillement amélioré au Buron des Bouals (sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur)

#### 1.14 Assistance extérieure

Assistance extérieure possible mais uniquement aux lieux définis par l'organisation :

- St Côme d'Olt (salle d'animation 50m avant et 50m après)
- Laguiole (Gymnase 50m avant et 50m après)
- St Chely d'Aubrac (salle d'animation 50m avant et 50m après)
- Aubrac Buron des Bouals (Chapiteau - Zone mixte).

En dehors de ces 4 sites, assistance extérieure interdite sous peine de mise hors course

#### 1.15 Repas d'après course

- ✂ Menu complet : entrée, plat (par exemple : Aligot Saucisse), fromage, dessert, pain, café
- ✂ Les repas sont en "option" pour tous les coureurs au tarif de 18€.
- ✂ Les accompagnateurs peuvent prendre le même repas à condition de le réserver à l'avance. Tarif : 19€
- ✂ Service à partir de 18h30 jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent à St Geniez d'Olt

#### 1.16 Navettes

Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de réserver une navette vous amenant au départ de l'Ultra Trail 105km, du Trail du Mazuc et du Capuchadou.

Le relais n°1 pourra également réserver une navette pour se rendre au départ à Bertholène.

Tarif : 10€.

#### 1.17 Sécurité

- ✂ Les secours seront assurés par des secouristes diplômés, deux médecins urgentistes, des motards. Des liaisons radio seront mises en place
- ✂ Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée. Les secours et/ou les organisateurs doivent en être immédiatement informés.
- ✂ En cas de mauvaises conditions météorologiques (brouillard, fortes pluies, froid, neige), l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours au dernier moment.
- ✂ Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement l'épreuve, avant ou durant celle-ci.
- ✂ L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une "individuelle accident" auprès d'une compagnie d'assurance.

### 1.18 Matériel obligatoire sur les courses suivantes :



Le matériel obligatoire est par définition **OBLIGATOIRE**. Vous vous engagez à détenir avec vous l'ensemble du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Le matériel obligatoire pourra être contrôlé de manière inopinée sur l'ensemble du parcours. En cas de non-respect le coureur ne pourra repartir du point de contrôle sans avoir le matériel demandé et se verra infliger une pénalité voire une disqualification.

- ✂ Réserve d'eau minimum obligatoire 1.5l. Nous conseillons d'emporter 0.5l par heure de course entre deux points d'eau.
- ✂ Alimentation personnelle.
- ✂ Montre GPS avec la trace gpx de l'édition en cours (trace mise en téléchargement sur notre site web 48h avant le départ)
- ✂ Lampe frontale (batterie de rechange conseillée)
- ✂ Coupe-vent
- ✂ Sifflet
- ✂ Couverture de survie
- ✂ Ecocup ou Gobelet personnel
- ✂ Téléphone portable
- ✂ Vêtements chauds en cas de mauvais temps (une information vous sera communiquée dans les 3j avant l'évènement)
  - Veste à capuche permettant de supporter le mauvais temps et fabriquée avec une membrane imperméable. Minimum conseillé 10000/20000 Schmerber. La veste doit avoir une capuche intégrée et attaché à la veste par un système prévu d'origine par le fabricant.
  - Seconde couche chaude additionnelle à manche longue.
  - Pantalon de course, collant ou corsaire associé à des chaussettes longues couvrant l'intégralité des jambes
  - Bonnet ou tour de cou multifonction pour couvrir la tête.
  - Gants chauds et imperméables

### 1.19 Matériel recommandé

En plus du matériel obligatoire que vous trouverez dans le paragraphe relatif à votre épreuve, nous conseillons aux coureurs de télécharger l'application LIVE RUN (pour rappel, le téléphone fait partie du matériel obligatoire), lancer l'appli durant la course et accepter d'être géolocalisé en permanence.

- Google play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=net.livetrail.livetrailrunning&pcampaignid=MKT-Other-global-all-co-prtnr-py-PartBadge-Mar2515-1>
- App Store :

<https://apps.apple.com/fr/app/liverun-by-livetrail/id1265092866>

L'application en mode gratuit, vous permettra de rester en contact avec l'organisation et notamment au niveau des secours. Par son intermédiaire, vous pourrez signaler au PC course un problème de santé avec le bouton « SOS », grâce à la géolocalisation, nous pourrions réduire le délai d'intervention.

Vous pourrez aussi y signaler un abandon, notamment si vous rentrez par vos propres moyens et que vous n'avez pas informé un poste de pointage.

En mode gratuit, l'application est peu gourmande en batterie. Bien entendu, nous vous conseillons de charger votre téléphone au maximum avant le départ.

## 1.20 Podiums et Classements

- ✚ Tout prétendant au podium, doit être en mesure de fournir sa trace GPS sur simple demande de l'organisateur. S'il ne possède pas de montre GPS, le coureur devra télécharger l'application LIVE RUN (pour rappel, le téléphone fait partie du matériel obligatoire), lancer l'appli durant la course et accepter d'être géolocalisé en permanence.
  - Google play :  
<https://play.google.com/store/apps/details?id=net.livetrail.livetrailrunning&pcampaignid=MKT-Other-global-all-co-prtnr-py-PartBadge-Mar2515-1>
  - App Store :  
<https://apps.apple.com/fr/app/liverun-by-livetrail/id1265092866>
- ✚ Classements individuels au scratch et pour le 1er de chaque catégorie FFA ancienne version (vétérans) **nous n'appliquerons pas les nouvelles tranches d'âge de la FFA**, pour les femmes et pour les hommes
- ✚ Classement par équipe au scratch uniquement pour les équipes :
  - Hommes : 4 hommes ou 3 hommes + 1 femme
  - Femmes : 4 femmes
  - Mixtes : 2 hommes + 2 femmes ou 3 femmes + 1 homme
- ✚ TOUS les podiums se feront à partir de 18h30-19h00, à l'exception du 13km qui se fera à partir de 12h30.

## 1.21 Droits à l'image et CNIL

- ✚ L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.
- ✚ **CNIL** : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la TRANS AUBRAC (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.  
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ACTION 12, Espace Sport Nature, rue de la plaine, 12310 LAISSAC-SEVERAC L'ÉGLISE

## 1.22 Le petit « + » pour les suiveurs

Pour vos accompagnateurs, possibilité de restauration au Buron des Bouals. Réservation directement auprès du propriétaire des lieux : burondesbouals@gmail.com ou 06-22-54-22-09 (Paul-Antoine Périé)

## 2 ULTRA TRANS AUBRAC - Solo

ULTRA 108 km, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt.

- ✓ Le dénivelé positif est de +3500m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -3700m

500 dossards

### 2.1 Retrait des dossards

- ✚ Retrait des dossards la veille au soir le vendredi à l'espace culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 4h30 à 5h15 à la salle d'animation de Bertholène.

**Pour un départ de la course à l'heure, nous vous demandons de privilégier le plus possible un retrait des dossards le vendredi**

### 2.2 Dotation

- ✚ Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.  
Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt sur présentation du ticket

### 2.3 Navette

- ✚ La Navette partira le samedi à 4h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Bertholène. Temps de trajet 30min. Possibilité de retirer son dossard en arrivant avec la navette, à 5h00.
- ✚ Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.
- ✚ Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum. Votre veste ou votre dotation devra être emballée dans un sac identifié avec votre n° de dossard de façon lisible.

## 2.4 Sac d'allègement

- ✂ Nous proposons aux coureurs qui n'ont pas d'assistance de déposer un sac de change pour Laguiole (km55). Une étiquette permettant d'identifier votre sac (à votre numéro de dossard) vous sera remise lors du retrait des dossards et devra être apposé dessus. Votre sac devra être fermé et d'une contenance **maximale** de 100L.  
L'organisation n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration de ce sac.

## 2.5 Divers

- ✂ Pointages intermédiaires électroniques à St Côme d'Olt, Abbaye de Bonneval, La Vitarelle, Laguiole, La paouade, Buron des Bouals, Cascade de Lacessat et St Martin de Montbon.
- ✂ Un road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- ✂ Douches à l'arrivée (vestiaires stade de foot).
- ✂ kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- ✂ Finisher : Oui
- ✂ Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- ✂ Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape (semi-auto-suffisance).

# 3 TRAIL du MAZUC

MAZUC 75km, départ 9h30 de Laguiole. Arrivée à St Geniez d'Olt.

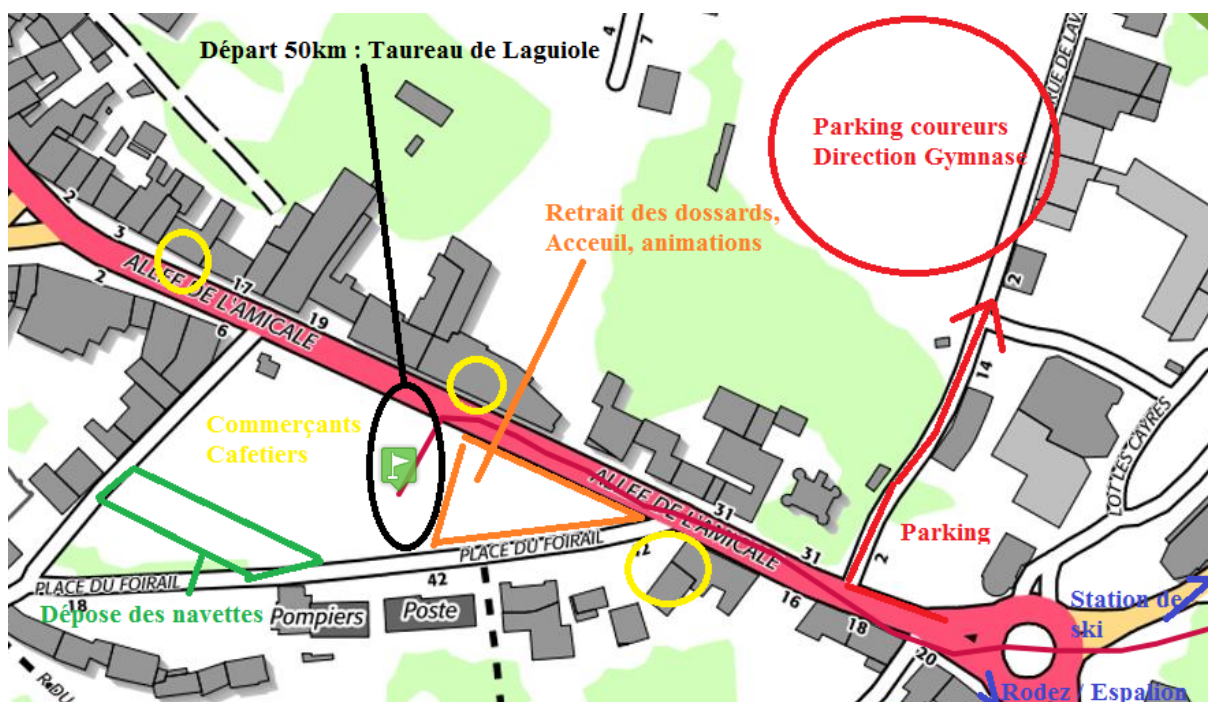
- ✓ Le dénivelé positif est de +2200m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -2750m

**NOUVELLE EPREUVE : 400 dossards**

### 3.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards le vendredi à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 8h00 à 9h00, place du Taureau à Laguiole, sous le chapiteau. Passer 9h : Aucun dossard ne sera distribué.



### 3.2 Navettes

La Navette partira le samedi matin à 7h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Laguiole. Temps de trajet 60min.

Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.

### 3.3 Dotations

Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin sur Laguiole, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt.

### 3.4 Barrière horaire

- 🚩 St Chély d'Aubrac : 15h15
- 🚩 Buron des Bouals : 21h00 (barrière de l'Ultra)
- 🚩 Cascade de Lacesat : avant 23h00 (barrière de l'Ultra)
- 🚩 St Martin de Montbon : avant 01h00 (barrière de l'Ultra)
- 🚩 St Geniez d'Olt : pas de BH après St Martin de Montbon

### 3.5 Sac d'allègement

Aucun

### 3.6 Divers

- 🚩 Aucun transfert de sac possible à mi-parcours : Trail en semi-auto suffisance.
- 🚩 Un road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- 🚩 Douches à l'arrivée (vestiaires du foot)
- 🚩 Kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- 🚩 Finisher : Oui
- 🚩 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.



## 4 TRANS AUBRAC en RELAIS par 4

- 🚩 Trans Aubrac en relais \*4, départ 6h00 de Bertholène. Arrivée à St Geniez d'Olt. :
  - ✓ E1 : 23 km d+600m d-830m
  - ✓ E2 : 31.5km d+1530m d-910m
  - ✓ E3 : 23km d+740m d-400m
  - ✓ E4 : 30.5km d+720m d-1630

### 250 équipes de 4 concurrents

- 🚩 Si vous rencontrez une défection ou un changement dans votre équipe **avant** le 01/04/2025 : *Le coureur forfait devra se connecter à son compte et renseignera l'onglet correspondant afin de permettre au remplaçant de s'inscrire à sa place. Le coureur forfait sera remboursé selon les conditions de l'article 1.8.3*
- 🚩 Si vous rencontrez une défection ou un changement dans votre équipe **après** le 01/04/2025, le capitaine devra obligatoirement le signaler lors du retrait des dossards afin que le chronométrateur puisse prendre en compte les modifications. Pour cela, il vous faudra être présent le vendredi lors du retrait des dossards entre 14h00 et 20h00 à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt.

Il conviendra également de signaler toute inversion dans les étapes dans les mêmes délais.

### Pas de modification possible le matin de la course.

- 🚩 Chaque concurrent devra porter le dossard associé à son prénom. Pour les remplaçants de dernière minute, ils prendront celui du blessé.

### 4.1 Retrait des dossards

- 🚩 Retrait des dossards la veille au soir le vendredi à l'espace culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 4h30 à 5h15 à la salle d'animation de Bertholène.

Pour un départ de la course à l'heure, nous vous demandons de privilégier le plus possible un retrait des dossards le vendredi.



#### 4.2 Navette (Réservé au relais n°1 UNIQUEMENT)

- ✚ Pour les coureurs des étapes 2-3 et 4, l'équipe doit être en totale autonomie.
- ✚ La Navette partira le samedi à 4h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Bertholène. Temps de trajet 30min. Possibilité de retirer son dossard en arrivant avec la navette, à 5h00.
- ✚ Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.
- ✚ Pour les personnes prenant la navette, vous aurez la possibilité de nous laisser un sac afin qu'on vous le ramène à l'arrivée. Merci d'emporter le strict minimum. Votre veste ou votre dotation devra être emballée dans un sac identifié avec votre n° de dossard de façon lisible.

#### 4.3 Dotation

- ✚ Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.  
Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt sur présentation du ticket

#### 4.4 Abandon d'un coureur du relais et barrière horaire

Cet article du règlement est un compromis visant à ne pas pénaliser l'ensemble d'une équipe sans toutefois l'avantager au classement général.

En cas de non-respect des barrières horaires d'un relayeur (identiques à celles du TA105) ou d'abandon d'un relayeur, le coureur de l'étape suivante sera autorisé à prendre le départ de son tronçon avec une nouvelle puce électronique (puce à demander au chronométreur sur place) :

Le coureur défaillant sera classé DNF sur son étape. L'équipe sera chronométrée mais ne sera pas classée.

#### 4.5 Divers

- ✚ Douches disponibles aux vestiaires du foot de St Côte d'Olt (à proximité du ravitaillement), au gymnase de Laguiole et à St Geniez d'Olt. Pas de douche à Aubrac - Buron des Bouals. Douches à l'arrivée à St Geniez d'Olt (vestiaires du foot)
- ✚ Un road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- ✚ Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de point d'eau intermédiaire au milieu des étapes. Inutile d'en réclamer aux bénévoles en poste. A vous de vous gérer et de prendre au minimum 1.5/2l par étape.
- ✚ Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.
- ✚ kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- ✚ Finisher : Oui



## 5 Trail du CAPUCHADOU

Trail du Capuchadou 53.5km, départ 9h30 de Laguiole. Arrivée à St Geniez d'Olt.

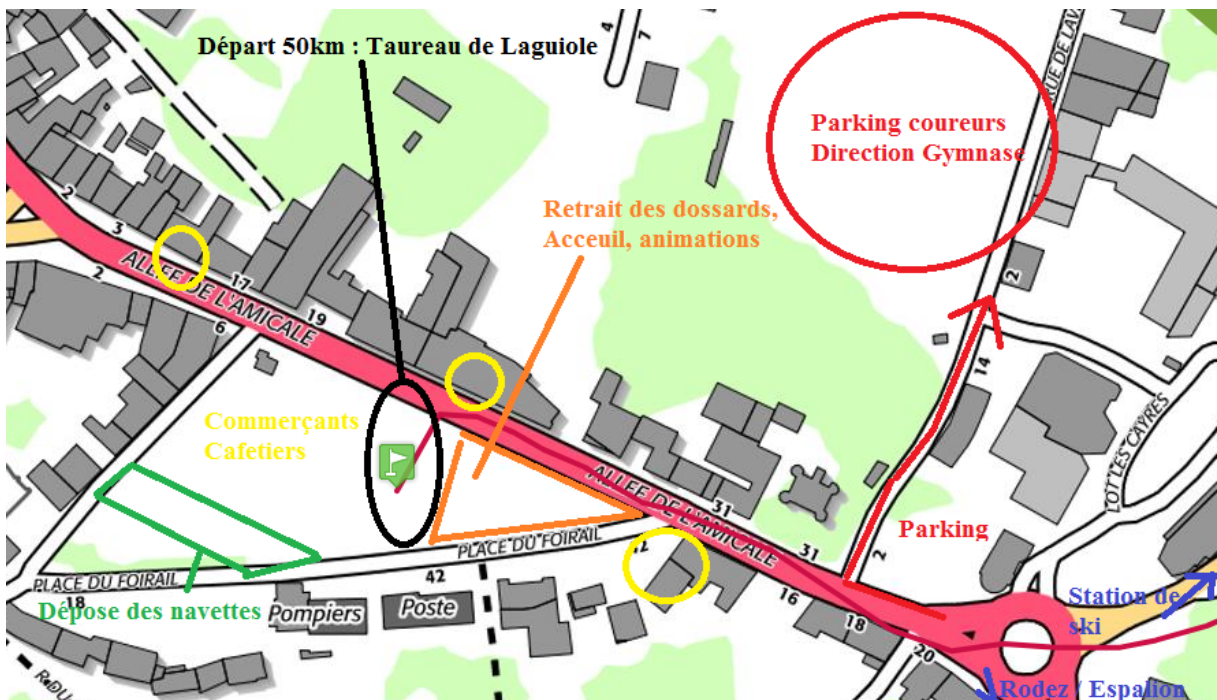
- ✓ Le dénivelé positif est de +1460m
- ✓ Le dénivelé négatif est de -2040m

700 dossards

### 5.1 Retrait des dossards

Retrait des dossards le vendredi à l'Éspace Culturel de St Geniez d'Olt entre 14h00 et 20h00.

Le samedi matin de 8h00 à 9h00, place du Taureau à Laguiole, sous le chapiteau. Passer 9h : Aucun dossard ne sera distribué.



### 5.2 Navettes

La Navette partira le samedi matin à 7h15 du Gymnase de la Falque à St Geniez d'Olt pour vous amener prendre le départ à Laguiole. Temps de trajet 60min.

Un ticket vous sera demandé à la montée de la navette. Ce dernier vous sera remis avec le dossard. Si vous n'avez pas retiré votre dossard la veille au soir, votre inscription navette sera vérifiée à partir d'un listing de réservation.

### 5.3 Dotations

Un ticket dotation vous permettra de retirer la dotation course sur un stand annexe lors du retrait des dossards le vendredi à St Geniez d'Olt.

Pour les personnes retirant le dossard le samedi matin sur Laguiole, la dotation sera à retirer à la buvette d'arrivée à St Geniez d'Olt.

### 5.4 Barrière horaire

Aucune

### 5.5 Sac d'allègement

Aucun

### 5.6 Divers

- 🚩 Aucun transfert de sac possible à mi-parcours : **Trail en semi-auto suffisance.**
- 🚩 Un road book pour les suiveurs est à votre disposition sur notre site web.
- 🚩 Douches à l'arrivée (vestiaires du foot)
- 🚩 kiné : OUI (jusqu'à 23h00)
- 🚩 Finisher : Oui
- 🚩 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.

## 6 Trail d'Olt et d'Aubrac 13km et randonnée 7km

- 🚩 TRAIL de 13km, départ 11h00 de St Geniez d'Olt. D+ 530m  
**300 dossards**
- 🚩 RANDONNEE BLEUE ADECA de 7km, départ 11h05 de St Geniez d'Olt. Inscription entièrement reversée pour la prévention des cancers.  
**250 dossards**

### 6.1 Retrait des dossards

- 🚩 Le vendredi de 14h00 à 20h00, Retrait des dossards à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt.
- 🚩 Le samedi de 9h00 à 10h00, Retrait des dossards au Gymnase de la Falque.

Passé 10h : Aucun dossard ne sera distribué.

- 🚩 Randonnée uniquement : Les inscriptions sur place se feront également à l'Espace Culturel de St Geniez d'Olt, la veille au soir et le matin jusqu'à 10h

### 6.2 Matériel obligatoire

- 🚩 Réserve d'eau minimum obligatoire 0.5l. Nous conseillons d'emporter 0.5l par heure de course entre deux points d'eau.

- 🚩 Alimentation personnelle.
- 🚩 Montre GPS avec la trace gpx de l'édition en cours (trace mise en téléchargement sur notre site web 48h avant le départ)
- 🚩 Coupe-vent
- 🚩 Sifflet
- 🚩 Couverture de survie
- 🚩 Ecocup ou Gobelet personnel
- 🚩 Matériel recommandé : Cf article 1.18

### 6.3 Barrière horaire

Aucune

### 6.4 Divers

- 🚩 Barrière horaire : AUCUNE.
- 🚩 Douches à l'arrivée (vestiaires du foot)
- 🚩 Kiné : OUI
- 🚩 Finisher : NON
- 🚩 Tout abandon doit être signalé à un bénévole, merci de lui laisser votre dossard.